

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET :**  
**Attribution marché de  
travaux pour la création  
d'un terrain synthétique  
au stade Antonin  
CHASTEL**

**SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, David DEROSSIS, Catherine  
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN,  
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,  
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA,  
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida  
LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,  
Serap ALP Eric BOUCOURT,  
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Isabelle FUREGON  
Michel COMBRONDE.

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN

**ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU STADE ANTONIN CHASTEL**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Considérant** le projet de la Ville de Thiers de transformer le terrain B du stade Antonin Chastel, actuellement en gazon naturel, en un terrain en gazon synthétique,
- **Considérant** la consultation lancée, sous la forme d'une procédure adaptée, avec envoi de l'avis d'appel public à la concurrence le 17 janvier 2024 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com ainsi que dans le JAL Lemoniteur.fr, avec une date de remise des offres fixées au 21 février 2024,
- **Considérant** l'analyse des offres réalisée conformément aux critères énoncés dans le Règlement de consultation,
- **Considérant** que lors de sa réunion du 4 mars 2024, la Commission des MArchés en Procédure Adaptée (CMAPA) a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société ST GROUPE (34160 BOISSERON) en retenant l'offre variante (remplissage sable) pour un montant de 648 829.50 euros HT, ainsi que la Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 (PSE 1) correspondant à l'ajout d'une cuve de récupération d'eau de 8m3 pour un montant de 9 800 euros HT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 26 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :**



- **Attribue** le marché de travaux pour la création d'un terrain synthétique au stade Antonin Chastel à l'entreprise ST GROUPE (34160 BOISSERON) en retenant l'offre variante pour un montant de 648 829.50 euros HT, ainsi que la Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 (PSE 1) correspondant à l'ajout d'une cuve de récupération d'eau pour un montant de 9 800 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Vincent PETITJEAN

Le Maire,



Stéphane RODIER